

Taxe professionnelle : un sursis d'un an pour les professions libérales

La réforme inique du régime fiscal des professions libérales, combattue par le CNPS et l'UNAPL (et par la FNP) avait été finalement censurée par le Conseil Constitutionnel. Pour autant, le gouvernement n'avait pas renoncé aux 770 millions d'euros de recettes que lui procurait cette réforme et avait annoncé aussitôt son intention de présenter une nouvelle mouture de sa taxe dès cette année.

Mais finalement, les libéraux connaîtront un sursis d'un an. Le gouvernement a, en effet, décidé de « temporiser » préférant renvoyer le projet à 2011 afin de « rouvrir le dialogue de manière concrète et intelligente avec les professionnels concernés ». Le CNPS (et la FNP) suivront cette affaire de très près pour éviter toute surtaxe injuste des libéraux par rapport aux professionnels en société.